

## SERVICES EN LIGNE, TÉLÉCONSULTATIONS... COMMENT FAIRE ?





L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris met en place des mesures pour protéger les patients et visiteurs dans ses hôpitaux.

Dès aujourd'hui, vous pouvez effectuer toutes les démarches de chez vous, en ligne, et participer à réduire les contacts :

- Créer votre compte sur « ESPACE PATIENT » et accéder à vos comptes rendus médicaux
- Prendre rendez-vous dans un hôpital de l'AP-HP
- Payer vos soins
- Préparer votre dossier avant une consultation ou une hospitalisation
- S'inscrire dans une maternité de l'AP-HP
- Bénéficier d'une téléconsultation

À DOMICILE, LES DÉMARCHES SONT PLUS FACILES

**APHP.FR > ESPACE PATIENT** 

# CRÉER VOTRE COMPTE SUR «ESPACE PATIENT» ET ACCÉDER À VOS COMPTES RENDUS MÉDICAUX

Rendez-vous sur le portail aphp.fr > espace patient.

L'ouverture de compte est simple et sécurisée.



Une fois connecté, vous pouvez retrouver l'intégralité de vos comptes rendus médicaux en ligne sous quinze jours et vos ordonnances dès le lendemain, en cliquant sur « Documents de soins ».



Par ailleurs, vous avez accès à tous les services en ligne également disponibles en mode non connecté, avec les formulaires pré-remplis et le détail de vos factures passées.

### PRENDRE RENDEZ-VOUS DANS UN HÔPITAL DE L'AP-HP

## Sur aphp.fr deux entrées s'offrent à vous si vous n'êtes pas déjà connecté à «L'ESPACE PATIENT».

 Vous pouvez passer directement par l'onglet « Prendre un rdv en ligne » (a) si vous savez déjà vers quel service vous diriger



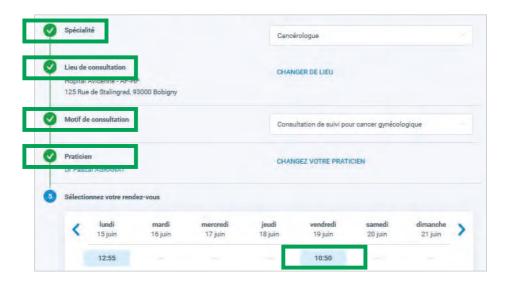
ou utiliser d'abord le champ de recherche (b)



#### (a) aphp.fr > « Prendre un rdv en ligne »:

Il vous faudra remplir différents champs (spécialité, lieu de consultation, motif de la consultation, praticien).

Vous pourrez ensuite sélectionner votre rendez-vous.



#### (b) Prise de rendez-vous via le champ de recherche :

Une fois que vous avez entré le nom d'un médecin ou d'une spécialité, vous pouvez également prendre rendez-vous en ligne depuis sur la fiche correspondante au résultat de votre requête.



La prise de rendez-vous reste disponible par téléphone.

#### **PAYER VOS SOINS**

En vous connectant à **«L'ESPACE PATIENT»**, vous pourrez accéder à l'ensemble de vos factures et quittances.

En mode non connecté, vous pouvez tout de même régler vos frais médicaux ou toute autre prestation pour vous ou vos proches en renseignant en ligne les identifiants (compte client et référence du titre) mentionnés sur le titre de recette ou facture émis par l'AP-HP.

Votre Compte Client  Référence ou n° du titre *  Votre Référence ou n° du titre  Adresse de messagerie *	Compte client *	
Votre Référence ou n° du titre	Votre Compte Client	0
	Référence ou n° du titre *	
Adresse de messagerie *	Votre Référence ou n° du titre	0
	Adresse de messagerie *	
Votre adresse de messagerie	Votre adresse de messagerie	0

# PRÉPARER VOTRE DOSSIER AVANT UNE CONSULTATION OU UNE HOSPITALISATION

En vous connectant à **«L'ESPACE PATIENT»**, vous pourrez préparer votre dossier de préadmission.

**En mode non connecté,** vous pouvez déjà compléter toutes les informations nécessaires à votre consultation ou hospitalisation en cliquant sur l'onglet *« Préparer mon dossier »* sur <u>aphp.fr.</u>



Une fois la page **«Préadmission»** chargée, vous pourrez nous transmettre sans vous déplacer les éléments de votre dossier administratif:

- le lieu et la date de prise en charge
- votre identité et vos coordonnées
- vos adresse et justificatifs
- votre couverture santé

Après avoir renseigné l'intégralité des champs, cliquez sur « Envoyer ma préadmission ».

### S'INSCRIRE DANS UNE MATERNITÉ DE L'AP-HP

Rendez-vous sur aphp.fr > espace patient > mes services Une fois la page «Inscription en maternité» chargée, remplissez le formulaire avec :

- vos trois choix concernant les maternités de l'AP-HP où vous souhaitez accoucher
- votre identité et vos coordonnées
- vos conditions de vie
- votre état de santé
- votre/ vos grossesse(s) précédente(s)



Le formulaire est envoyé aux équipes qui vous contacteront pour confirmer votre inscription et vous réorienter vers une autre maternité de l'AP-HP si besoin.

#### BÉNÉFICIER D'UNE TÉLÉCONSULTATION

La téléconsultation est une consultation médicale à distance. Elle est proposée par de nombreux services lorsqu'elle est adaptée à votre situation. N'hésitez pas à demander à votre médecin ou son secrétariat si vous pouvez en bénéficier.

#### Comment cela fonctionne?

Un rendez-vous est fixé. Il nécessite que vous communiquiez votre numéro de portable et au mieux votre adresse mail.

Notre outil de téléconsultations s'appelle ORTIF.

Nous conseillons de réaliser votre téléconsultation avec un smartphone en 4G. Un bon réseau est nécessaire ainsi que le navigateur *Google Chrome* pour les téléphones Android.

Vous recevez un message par sms/mail rappelant la date de rendezvous, un lien de connexion et un mot de passe.

Aucune application n'est nécessaire, il vous suffit de cliquer sur le lien pour rejoindre la salle d'attente virtuelle sur **ORTIF**.



Vous pouvez déposer des documents médicaux avant la consultation dans votre espace sécurisé.

Pour plus d'informations :

www.aphp.fr/patient-public/les-teleconsultations-lap-hp

